

Saint-Georges, le 17 décembre 2010.

Monsieur le maire François Fecteau
Monsieur le conseiller Serge Thomassin
Madame la conseillère Manon Tousignant
Monsieur le conseiller Jean Perron
Madame la conseillère Irma Quirion
Madame la conseillère Manon Bougie
Madame la conseillère Marie-Ève Dutil
Monsieur le conseiller Marcel Drouin
Monsieur le conseiller Lionel Bisson

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes, par le présent avis, convoqués à une assemblée extraordinaire de ce conseil qui sera tenue le **lundi 20 décembre 2010, à compter de 19 h 30**, au lieu ordinaire des séances.

Lors de cette séance, les sujets suivants seront pris en considération :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2011-2012-2013.
4. Adoption du Règlement numéro 393-2010 décrétant les prévisions budgétaires, les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2011. (Dispense de lecture donnée le 13 décembre 2010. Déclaration des membres du conseil).
5. Publication d'un document explicatif du budget.
6. Période de questions.
7. Levée de l'assemblée.

Cette séance extraordinaire est convoquée sur ordre verbal du maire au greffier.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
jc.

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 20 décembre 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 40.

À la demande du maire, tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 10-6472

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier sur ordre verbal du maire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6473

Adoption du programme triennal d'immobilisations
pour les années 2011-2012-2013

Monsieur le maire François Fecteau fait lecture du programme triennal d'immobilisations pour les années 2011-2012-2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
DISSIDENTS mesdames les conseillères Manon Bougie, Marie-Ève Dutil et
monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU à la majorité

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011-2012-2013 au montant de 87 867 355 \$ soit et est adopté par ce conseil.

QUE le programme soit annexé à la présente résolution pour valoir comme si il était long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6474

Adoption du Règlement numéro 393-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
DISSIDENTS madame la conseillère Marie-Ève Dutil et monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU à la majorité

QUE le Règlement numéro 393-2010 ayant pour objet de décréter les prévisions budgétaires, les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2011, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 393-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6475

Publication d'un document explicatif du budget

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, ce conseil peut décréter que le document explicatif du budget soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité au lieu que celui-ci soit distribué gratuitement à chaque adresse civique dans la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil décrète, par la présente résolution, que le document explicatif du budget soit publié dans le Journal de la Beauce dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Messieurs Michel Thibodeau et Claude Péloquin posent des questions concernant le budget.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 55, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier